

Vice-rectorat aux affaires
étudiantes et aux études



Prix 2022 d'excellence en enseignement



Université 
de Montréal
et du monde.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	2
MESSAGE DE LA VICE-RECTRICE AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET AUX ÉTUDES.....	1
PRÉSENTATION DES PRIX D'EXCELLENCE 2022	2
A. PRIX AUX PROFESSEUR(E)S	4
B. PRIX AUX CHARGÉ(E)S DE COURS, AUX SUPERVISEUR(E)S DE STAGE ET CLINICIEN(NE)S ENSEIGNANT(E)S	6
C. PRIX POUR L'ENCADREMENT DES STAGIAIRES DANS LES MILIEUX PROFESSIONNELS	8
D. PRIX POUR L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE.....	11
E. PRIX POUR LE SOUTIEN À LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE.....	13
F. PRIX POUR L'INTERNATIONALISATION DES PROGRAMMES.....	15
G. PRIX AUX DOCTORANT(E)S ET AUX STAGIAIRES POSTDOCTORAUX CHARGÉ(E)S DE COURS	18
H. PRIX AUX AUXILIAIRES D'ENSEIGNEMENT	20
MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES PRIX.....	22
DATES IMPORTANTES	22
INFORMATION	22
ANNEXE A – IDENTIFICATION DU CANDIDAT OU DE LA CANDIDATE	

MESSAGE DE LA VICE-RECTRICE AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET AUX ÉTUDES

Chers collègues,
Chères collègues,

À titre de membre du corps enseignant de l'Université de Montréal, votre rôle auprès des étudiants et des étudiantes est déterminant. Votre passion et votre engagement leur permettent de vivre un parcours riche d'apprentissages et d'expériences. Nous vous en sommes très reconnaissants, et encore plus dans l'exigeant contexte pandémique auquel nous faisons face actuellement.

Depuis sa création en 1992, le concours des prix d'excellence en enseignement de l'Université de Montréal est une manière de souligner des contributions remarquables à différents volets de l'enseignement et de l'innovation. En plus des prix destinés aux membres du corps enseignant, nous attribuons, encore cette année, des prix pour reconnaître le travail des personnes qui accueillent et encadrent nos stagiaires dans les milieux professionnels et qui ne sont pas rémunérées par l'Université de Montréal pour cette tâche. Leur contribution à la formation est aussi très importante. De plus, deux prix sont spécifiquement destinés à souligner le travail de nos étudiants et étudiantes qui interviennent comme chargé(e) de cours ou comme auxiliaire d'enseignement.

Je vous invite donc à soumettre un dossier de candidature pour l'un ou l'autre des prix. Si vous occupez un poste de direction, n'hésitez pas à encourager vos collègues ou des équipes reconnues pour leur engagement au regard de la formation à présenter leur dossier. C'est en soi un message de reconnaissance que vous leur transmettez.

Pour en savoir plus sur les lauréats 2021, vous pouvez consulter [la série Les étoiles de l'enseignement, publiée dans UdeM Nouvelles.](#)

Un merci très sincère pour votre précieuse contribution à la formation et à la réussite de nos étudiants et de nos étudiantes.

La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études,

Louise Béliveau

PRÉSENTATION DES PRIX D'EXCELLENCE 2022

Cette année, un maximum de 15 prix sera attribué pour honorer le travail de nos personnels. Le tableau ci-dessous précise les trois catégories et les prix associés à chacune.

Catégorie	
Enseignement (maximum de 9 prix)	A. Professeur(e)s B. Chargé(e)s de cours, superviseur(e)s de stages et clinicien(ne)s-enseignant(e)s C. Encadrement des stagiaires en milieux professionnels
Innovation (maximum de 4 prix)	D. Innovation pédagogique E. Soutien à la réussite étudiante F. Internationalisation des programmes d'études
Prix aux étudiants et étudiantes (maximum de 2 prix)	G. Doctorant(e)s chargé(e)s de cours et stagiaires postdoctoraux H. Auxiliaires d'enseignement

Chaque prix attribué est d'une valeur de 3 000\$. Le montant est imposable.

Les candidats et les candidates voudront prendre note qu'ils peuvent soumettre leur dossier que pour un seul prix. **De plus, un lauréat ou une lauréate d'un prix au cours des années antérieures ne peut soumettre de nouveau sa candidature pour le même prix.**



CATÉGORIE ENSEIGNEMENT

- A. Professeur(e)s
- B. Chargé(e)s de cours, superviseur(e)s de stage et clinicien(ne)s enseignant(e)s
- C. Encadrement des stagiaires en milieux professionnels

A. PRIX AUX PROFESSEUR(E)S

Nature des prix

Un maximum de trois (3) prix est décerné à des professeurs et professeures (adjoints, agrégés ou titulaires) de l'Université de Montréal pour souligner leur contribution exceptionnelle à l'enseignement ainsi qu'à l'encadrement auprès des étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs. Chaque personne lauréate recevra un montant de 3 000 \$¹ accompagné d'un parchemin reconnaissant sa contribution.

Admissibilité

Les prix sont attribués à des professeurs et professeures qui ont le statut de membres réguliers du personnel enseignant.

Critères de sélection

Le comité évaluera les dossiers pour l'excellence **de l'enseignement et l'encadrement au premier cycle et aux cycles supérieurs** en tenant compte des critères suivants (les indicateurs sont fournis à titre d'exemple) :

Excellence dans la tâche d'enseignement

- Habiletés d'enseignement
- Intérêt pour l'enseignement
- Stimulation des étudiants et étudiantes
- Relation professeur-étudiants et étudiantes
- Défi intellectuel et encouragement à la pensée indépendante
- Qualité des activités d'encadrement des étudiant(e)s

Stratégies pédagogiques déployées pour améliorer l'efficacité de son enseignement

- Approches pédagogiques
- Matériel didactique (plan de cours, notes de cours, activités pédagogiques, etc.)
- Prise en compte des difficultés d'apprentissage des étudiants et étudiantes
- Mesures de soutien pour la réussite étudiante
- Aspect novateur des formules et des méthodes d'encadrement utilisées
- Participation à des activités de perfectionnement professionnel

Participation à l'amélioration de l'enseignement dans son unité

- Conception de cours
- Élaboration de programmes d'études
- Travail avec des comités sur l'enseignement, l'apprentissage et l'encadrement
- Leadership pour la réalisation de projets pédagogiques dans l'unité
- Animation pédagogique dans l'unité
- Intérêt pour l'interdisciplinarité

Rayonnement aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Université

- Communications et publications sur l'enseignement universitaire
- Mentorat
- Partage de pratiques pédagogiques et de matériel didactique

Présentation des candidatures

La personne est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Elle peut de sa propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragée par des étudiants, des étudiantes, des collègues ou la direction de son unité ou de sa faculté.

¹ Le montant est **imposable**. Le lauréat ou la lauréate pourra demander que cette somme soit déposée dans un fonds institutionnel pour des activités de développement pédagogique.

Transmission du dossier

Le dossier doit être transmis au Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par voie électronique à l'adresse <prixenseignement@recto.umontreal.ca>. Il est suggéré de regrouper tous les fichiers dans **un seul fichier PDF**.

Date limite pour soumettre un dossier

Lundi 14 mars 2022 (9 h)

Éléments devant faire partie du dossier

Identification du candidat	Document 1 : Remplir et joindre le formulaire d'identification (Annexe A).
Énoncé du candidat	<p>Document 2 : Texte présentant vosre vision et vosre philosophie en regard de l'enseignement et de l'encadrement des étudiants en décrivant comment celles-ci s'incarnent de façon novatrice et originale dans vosre pratique et vos activités de recherche (trois pages au maximum). Vous devez vous inspirer des critères de sélection décrits précédemment. Faites ressortir vos forces relativement à ces critères. Il est recommandé de donner des exemples qui permettent aux membres du jury de bien juger des réalisations.</p> <p>Document 3 : La liste des cours pour les trois dernières années (incluant l'année en cours) en précisant les titres des cours et les clientèles.</p> <p>Document 4 : Un exemple de plan de cours.</p> <p>Document 5 : Un rapport synthèse obtenu du Centre de pédagogie universitaire pour les dernières prestations d'enseignement (3 au maximum) ainsi que les rapports individuels de chacune des prestations.² Si le Centre de pédagogie universitaire ne traite pas les évaluations de vosre faculté, veuillez joindre les rapports en usage dans vosre unité.</p> <p>Document 6 : Des commentaires et témoignages d'étudiant(e)s ou de diplômé(e)s que vous avez encadrés s'il y a lieu (par exemple, de la part de représentants de l'association étudiante ou d'un groupe d'étudiants). Il est suggéré que la direction du département ou le doyen se charge de cette demande pour éviter tout malaise.</p> <p>Document 7 : Un curriculum vitae de cinq pages (maximum) mettant en valeur vos réalisations en enseignement et encadrement pouvant comprendre, le cas échéant, les éléments suivants,</p> <ul style="list-style-type: none">- Prix et distinctions en enseignement- Participation à des comités pédagogiques et degré d'implication dans ces comités- Conception de programmes et de matériel didactique : au 1er, 2e ou 3e cycle ou pour une portion de programme (en précisant l'envergure du programme et le degré d'implication)- Développement et implantation de programmes- Mise en place de changements ou de nouveautés dans les programmes (incluant la coordination et la
Lettre d'appui	Document 8 : Une lettre d'appui du directeur ou de la directrice du département, si vosre faculté est départementalisée, ou de la part du doyen ou de la doyenne, si vosre faculté est non départementalisée. La lettre doit s'inspirer des critères de sélection décrits précédemment.

² Vous obtiendrez ces rapports via Omnivox (www.umontreal.ca/evaluez) ou en adressant une demande à Frédéric Lapointe, conseiller en évaluation au Centre de pédagogie universitaire, à l'adresse <frederic.lapointe@umontreal.ca>. Précisez le sigle et le trimestre des cours pour lesquels vous désirez obtenir ces rapports d'évaluation.

B. PRIX AUX CHARGÉ(E)S DE COURS, AUX SUPERVISEUR(E)S DE STAGE ET CLINICIEN(NE)S ENSEIGNANT(E)S

Nature des prix

Un maximum de trois (3) prix d'excellence en enseignement est décerné à des chargé(e)s de cours, des superviseur(e)s de stage de l'Université de Montréal ou clinicien(ne)s enseignant(e)s pour souligner leur contribution exceptionnelle à l'enseignement. Chaque personne lauréate reçoit un montant de 3 000 \$³ ainsi qu'un parchemin reconnaissant sa contribution.

Admissibilité

Pour soumettre un dossier de candidature, la personne doit avoir obtenu **sa probation (le cas échéant)**. Les chargé(e)s de formation pratique et les chargé(e)s de clinique sont aussi admissibles à ce prix. Toutefois, les professeurs qui ont une charge de cours en vertu d'un contrat particulier sont exclus.

Note : Les doctorant(e)s et stagiaires postdoctoraux sont invités à soumettre leur candidature dans la catégorie du Prix aux doctorant(e)s et stagiaires postdoctoraux chargé(e)s de cours.

Critères de sélection

Le comité évaluera les dossiers pour l'excellence en enseignement en considérant les critères suivants (les indicateurs sont fournis à titre d'exemple) :

Excellence dans la tâche d'enseignement

- Habiletés d'enseignement
- Intérêt pour l'enseignement
- Stimulation des étudiants et étudiantes
- Relation professeur - étudiants/étudiantes
- Qualité de l'encadrement
- Défi intellectuel et encouragement à la pensée indépendante

Stratégies pédagogiques mises en œuvre et efforts déployés pour améliorer l'efficacité de son enseignement

- Approches pédagogiques
- Matériel didactique (plan de cours, notes de cours, activités pédagogiques, etc.)
- Prise en compte des difficultés d'apprentissage des étudiants et étudiantes
- Mesures de soutien pour la réussite étudiante
- Participation à des activités de perfectionnement professionnel

Participation à l'amélioration de l'enseignement dans son unité

- Conception de cours
- Élaboration de programmes d'études
- Travail avec des comités sur l'enseignement et l'apprentissage
- Leadership pour la réalisation de projets pédagogiques dans l'unité
- Animation pédagogique dans l'unité

Rayonnement à l'intérieur et à l'extérieur de l'Université

- Communications et publications sur l'enseignement universitaire
- Mentorat
- Partage de pratiques pédagogiques et de matériel didactique

Présentation des candidatures

La personne est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Ainsi, elle peut de sa propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragée par des étudiants, des étudiantes, des collègues ou la direction de son unité ou de sa faculté.

³ Le montant est **imposable**.

Transmission du dossier

Le dossier de mise en candidature doit être transmis au vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par **voie électronique** à l'adresse <prixenseignement@recto.umontreal.ca>. Il est recommandé de regrouper tous les fichiers dans **un seul fichier PDF**.

Date limite pour soumettre un dossier

Lundi 14 mars 2022 (9 h)

Éléments devant faire partie du dossier

Identification du candidat	Document 1 : Remplir et joindre le formulaire d'identification (Annexe A).
Énoncé du candidat	<p>Document 2 : Texte présentant votre vision et votre philosophie en regard de l'enseignement et décrivant comment celles-ci s'incarnent de façon novatrice et originale dans votre pratique (trois pages au maximum). Vous devez vous inspirer des critères de sélection décrits précédemment. Faites ressortir vos forces relativement à ces critères. Il est recommandé de donner des exemples qui permettent aux membres du jury de bien juger des réalisations.</p> <p>Document 3 : La liste des cours pour les trois dernières années (incluant l'année en cours) et en précisant les titres des cours et les clientèles.</p> <p>Document 4 : Un exemple de plan de cours.</p> <p>Document 5 : Un rapport synthèse obtenu du Centre de pédagogie universitaire pour les dernières prestations d'enseignement (3 au maximum) ainsi que les rapports individuels de chacune de ces prestations.⁴ Si le Centre de pédagogie universitaire ne traite pas les évaluations de votre faculté, veuillez joindre les rapports en usage dans votre unité.</p> <p>Document 6 : Un curriculum vitae de cinq pages (maximum) mettant en valeur les réalisations en enseignement et pouvant comprendre, le cas échéant, les éléments suivants,</p> <ul style="list-style-type: none">- Prix et distinctions en enseignement- Participation à des comités pédagogiques et degré d'implication dans ces comités- Conception de programmes, d'une portion de programme ou de matériel didactique : envergure du programme et degré d'implication- Implantation de programme- Mise en place de changements ou de nouveautés dans les programmes (coordination et gestion)- Invitations : consultation en enseignement ou participation à des activités d'apprentissage (nombre, lieux, fréquence)- Communications et publications sur l'enseignement universitaire
Lettre d'appui	Document 7 : Une lettre d'appui de la direction du département, si votre faculté est départementalisée, ou de la part du doyen ou de la doyenne, si votre faculté est non départementalisée. La lettre doit s'inspirer des critères de sélection décrits précédemment.

⁴ Vous obtiendrez ces rapports via Omnivox (www.umontreal.ca/evaluez) ou en adressant une demande à Frédéric Lapointe, conseiller en évaluation au Centre de pédagogie universitaire, à l'adresse <frederic.lapointe@umontreal.ca>. Précisez le sigle et le trimestre des cours pour lesquels vous désirez obtenir ces rapports d'évaluation.

C. PRIX POUR L'ENCADREMENT DES STAGIAIRES DANS LES MILIEUX PROFESSIONNELS

Le Prix pour l'encadrement des stagiaires dans les milieux professionnels a été créé afin de reconnaître la contribution importante des personnes accueillant et encadrant des stagiaires de l'Université de Montréal. Ce prix s'adresse spécifiquement aux personnes œuvrant dans différents milieux professionnels et qui ne sont pas rémunérées par l'Université de Montréal pour ce type de tâche.

Nature des prix

Un maximum de trois (3) prix d'excellence est décerné à des personnes exerçant un rôle d'accueil et d'encadrement de stagiaires de l'Université de Montréal dans les milieux professionnels afin de souligner leur contribution exceptionnelle à la formation de nos étudiants et étudiantes. Chaque personne lauréate reçoit un montant de 3 000\$⁵ ainsi qu'un parchemin reconnaissant sa contribution.

Admissibilité

Les prix sont attribués à des personnes exerçant depuis **au moins 5 années** un rôle d'encadrement d'étudiants et d'étudiantes de l'Université de Montréal durant les stages de formation en milieu professionnel. Ces personnes **ne doivent pas être rémunérées** par l'Université de Montréal pour cette tâche.

Exceptionnellement pour cette catégorie, il revient au **responsable d'un programme d'étude ou à la direction d'unité** de soumettre le dossier de candidature. N'hésitez pas à proposer un candidat ou une candidate qui aurait déjà reçu un autre prix ou une récompense pour ce type de tâche. **Une seule candidature par programme d'étude est admissible.**

Note : Les superviseurs et superviseuses de stages, membres du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal, sont invités à soumettre leur dossier de candidature dans la catégorie– Prix d'excellence en enseignement aux chargé(e)s de cours et superviseur(e)s de stage.

Critères de sélection

Le comité évaluera les dossiers pour l'excellence dans la tâche d'encadrement des stagiaires en considérant les critères suivants (les indicateurs sont fournis à titre d'exemple) :

Excellence dans la tâche d'encadrement

- Accueil des stagiaires
- Rôle d'intégration professionnelle de l'étudiant(e) dans le milieu
- Capacité de prise en compte de la diversité des étudiants et de leurs besoins
- Relation pédagogique avec les étudiants et les étudiantes
- Qualité de la rétroaction
- Soutien au développement des compétences professionnelles des stagiaires
- Rôle modèle comme professionnel

Stratégies mises en œuvre pour améliorer l'efficacité de l'encadrement et l'expérience étudiante en stage

- Approches diversifiées et innovatrices dans l'encadrement
- Mesures de soutien pour la réussite étudiante
- Participation à des activités de perfectionnement professionnel portant sur l'encadrement

Participation à l'amélioration et à la promotion de l'encadrement

- Leadership pour la mise en place de projets afin d'améliorer l'encadrement des étudiants et étudiantes dans le milieu
- Participation à des comités sur l'apprentissage et l'enseignement dans son milieu et/ou à l'Université de Montréal
- Mentorat auprès de collègues
- Partage des pratiques d'encadrement et d'accompagnement de stagiaires dans son milieu ou à l'extérieur

⁵ Le montant est **imposable**

Présentation des candidatures

Le ou la responsable du programme d'étude ou la direction de l'unité doit constituer et de soumettre le dossier du candidat ou de la candidate.

Transmission du dossier

Le dossier de mise en candidature doit être transmis au vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par **voie électronique** à l'adresse <prixenseignement@recto.umontreal.ca>. Dans la mesure du possible, il est suggéré de regrouper tous les fichiers **dans un seul fichier PDF**.

Date limite pour soumettre un dossier

Lundi 14 mars 2022 (9 h)

Éléments devant faire partie du dossier

Identification du candidat	Document 1 : Remplir et joindre le formulaire d'identification (Annexe A).
Énoncé préparé par le responsable du programme d'étude ou la direction de l'unité	Document 2 : Texte préparé par le ou la responsable du programme d'étude ou la direction de l'unité décrivant les raisons justifiant la candidature de la personne en s'appuyant sur les deux critères soit l'excellence dans la tâche d'encadrement et les stratégies mises en œuvre pour améliorer l'efficacité de l'encadrement et l'expérience étudiante en stage en considérant les indicateurs suggérés. Le texte doit mettre en valeur les réalisations du candidat ou de la candidate et en donnant des exemples précis. (maximum 5 pages) Document 3 : Nombre total d'étudiant(e)s encadré(e)s par cycles d'études (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycles). Si disponibles, préciser les cours visés.



CATÉGORIE INNOVATION

- D. Innovation pédagogique
- E. Soutien à la réussite étudiante
- F. Internationalisation des programmes d'études

D. PRIX POUR L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

Nature des prix

Un maximum de deux (2) prix sera décerné à un enseignant, une enseignante, à une équipe d'enseignant(e)s ou à une unité (un projet, un département ou une faculté) de l'Université de Montréal pour souligner la réalisation d'une innovation au sein d'un programme, d'un bloc de cours ou d'un cours, permettant notamment l'amélioration de l'expérience d'apprentissage des étudiants et étudiantes.

Chaque prix de 3000 \$⁶ est accompagné d'un parchemin libellé au nom de la personne ou de chacun des membres de l'équipe (selon le cas) en reconnaissance de sa contribution.

Admissibilité

Sont admissibles les enseignants et les enseignants membres réguliers du personnel enseignant, les chargé(e)s de cours qui ont obtenu leur probation ainsi que toute unité ayant instauré une innovation (avec des impacts tangibles) ou ayant mis en place une amélioration concrète dans un programme au premier cycle ou aux cycles supérieurs. Est également admissible une équipe d'enseignants de l'Université de Montréal ayant instauré une innovation (avec des impacts tangibles) dans un ou plusieurs cours au sein de son unité. Cette équipe peut être composée d'enseignants de plusieurs unités qui ont œuvré dans une perspective interdisciplinaire. Cette équipe peut comprendre des professeurs, des chargés de cours, des auxiliaires d'enseignement et des professionnels.

Critères de sélection

Les principaux critères considérés pour l'attribution du prix seront les suivants :

- l'aspect novateur du projet
- l'amélioration de l'expérience d'apprentissage des étudiants et étudiantes et la rétroaction des étudiant(e)s à cet égard
- la mise en œuvre de méthodes pédagogiques actives dans diverses situations d'apprentissage et d'évaluation
- l'amélioration de la réussite étudiante et de la durée des études, s'il y a lieu
- les liens avec la démarche d'évaluation périodique et le plan d'action qui en découle, s'il y a lieu
- l'évaluation de l'activité par l'unité académique
- le rayonnement du projet (publication, communication, autre)
- la possibilité d'utilisation de la démarche par d'autres unités ou groupes
- la pérennité du projet

⁶ Le montant est **imposable**. Les lauréats et lauréates pourront demander que la somme soit déposée dans un fonds institutionnel pour des activités de développement pédagogique.

Présentation des candidatures

La personne ou l'équipe est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Elle peut de sa propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragée par des étudiants, des étudiantes, des collègues ou la direction de son unité ou de sa faculté.

Transmission du dossier

Le dossier de mise en candidature doit être transmis au vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par **voie électronique** à l'adresse <prixenseignement@recto.umontreal.ca>. Dans la mesure du possible, il est suggéré de regrouper tous les fichiers dans **un seul dossier PDF**.

Date limite pour soumettre un dossier

Lundi 14 mars 2022 (9 h)

Éléments devant faire partie du dossier

Identification du candidat	Document 1 : Remplir et joindre le formulaire d'identification (Annexe A).
Énoncé du candidat	Document 2 : Texte (cinq pages au maximum) mettant en évidence la qualité de votre réalisation selon les critères de sélection énumérés en présentant notamment : <ul style="list-style-type: none">- le contexte qui a motivé le changement- les objectifs du projet- la description du projet précisant :<ul style="list-style-type: none">• ce qui a été fait• les noms des membres de l'équipe et leur rôle• les ressources financières requises• la clientèle ciblée• l'expérience d'apprentissage des étudiantes et étudiants- les méthodes pédagogiques actives préconisées- les impacts sur l'apprentissage des étudiants et étudiantes- des commentaires et des témoignages d'étudiant(e)s ou d'anciens étudiant(e)s (par exemple, de la part de représentants de l'association étudiante)- le suivi envisagé du projet- le potentiel de transfert du projet pour d'autres unités ou groupes
Lettre d'appui	Document 3 : Une lettre d'appui de la direction de votre département, si votre faculté est départementalisée, ou de la part du doyen ou de la doyenne, si votre faculté est non départementalisée. La lettre doit s'inspirer des critères de sélection décrits précédemment.

E. PRIX POUR LE SOUTIEN À LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE

Nature des prix

Un maximum de 1 prix est décerné pour souligner la contribution exceptionnelle au soutien à la réussite étudiante d'une personne ou d'une équipe de l'Université de Montréal.

Ce prix de 3 000 \$⁷ est accompagné d'un parchemin libellé au nom de la personne ou de chacun des membres de l'équipe (selon le cas) en reconnaissance de sa contribution.

Admissibilité

Sont admissibles les membres de la communauté universitaire (personnel enseignant, personnel non enseignant, étudiants, étudiantes) impliqués dans le développement ou la prestation d'activités de soutien à la réussite destinées à des étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal, à titre individuel ou en équipe. Ces activités, réalisées dans un programme au premier cycle ou aux cycles supérieurs, doivent s'inscrire dans au moins un des axes du Plan d'action institutionnel :

- Soutien à l'enseignement
- Soutien à l'apprentissage
- Vie étudiante
- Soutien financier
- Carrière et employabilité
- Soutien au cheminement académique

Il est possible de consulter le plan d'action à l'adresse <http://reussir.umontreal.ca/accueil/>

Critères de sélection

Les critères considérés pour l'attribution du prix seront les suivants :

- le caractère novateur de la mesure ou de l'activité
- les retombées de la mesure ou de l'activité sur la réussite des étudiants et étudiantes
- les liens avec le Plan d'action institutionnel sur le soutien à la réussite
- la possibilité d'utilisation de la mesure ou de l'activité par d'autres unités ou groupes
- le potentiel de pérennité au sein d'unités de l'Université

⁷ Le montant est **imposable**. Le ou les lauréats pourront demander que cette somme soit déposée dans un fonds institutionnel pour des activités de développement pédagogique.

Présentation des candidatures

La personne ou l'équipe est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Ainsi, elle peut de sa propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragée par des étudiants, des étudiantes des collèges, la direction de son unité ou de sa faculté.

Transmission du dossier

Le dossier de mise en candidature doit être transmis au vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par **voie électronique** à l'adresse <prixenseignement@recto.umontreal.ca>. Dans la mesure du possible, il est suggéré de regrouper tous les documents dans **un seul fichier PDF**.

Date limite pour soumettre un dossier

Lundi 14 mars 2022 (9 h)

Éléments devant faire partie du dossier

Identification du candidat	Document 1 : Remplir et joindre le formulaire d'identification (Annexe A).
Énoncé du candidat	Document 2 : Texte (cinq pages au maximum) présentant la mesure ou l'activité de soutien à la réussite étudiante et décrivant comment celle-ci s'incarne selon les critères de sélection énumérés précédemment en précisant notamment : <ul style="list-style-type: none">- les clientèles ciblées- la problématique à l'origine de la mesure ou de l'activité- la description de la mesure ou de l'activité- les liens avec le Plan d'action institutionnel sur le soutien à la réussite- le caractère novateur de la mesure ou de l'activité- l'impact de la mesure ou de l'activité sur la réussite étudiante- la possibilité d'utilisation de la mesure ou de l'activité par d'autres unités ou groupes- le potentiel de pérennité de la mesure ou de l'activité- des commentaires et des témoignages d'étudiants et d'étudiantes (actuels ou anciens) (par exemple, de la part de l'association étudiante ou d'un groupe d'étudiants). Il est suggéré que la direction du département ou le doyen se charge de cette demande pour éviter tout malaise.
Lettre d'appui	Document 3 : Une lettre d'appui (max. 2 pages) de la direction de l'unité, du service ou du département (s'il s'agit d'une faculté départementalisée), ou de la part du doyen ou de la doyenne (s'il s'agit d'une faculté non départementalisée). Dans le cas d'une équipe, une seule lettre d'appui est requise, de préférence du directeur/doyen de l'unité pour laquelle l'initiative a eu le plus d'impact. La lettre doit tenir compte des critères de sélection décrits précédemment.

Aucune annexe n'est permise.

F. PRIX POUR L'INTERNATIONALISATION DES PROGRAMMES

Dans la vaste majorité des programmes d'études de l'Université de Montréal, il est possible d'enrichir sa formation d'une expérience d'études à l'international dans le cadre d'un programme d'échanges, d'un stage, d'une école d'été, d'un séjour de recherche, d'une cotutelle de thèse ou encore pour des activités de formation à distance, des mobilités virtuelles. Certaines unités développent aussi des modalités d'ouverture aux étudiant(e)s internationaux, aux cycles supérieurs par exemple, qui contribuent à l'internationalisation des cohortes d'étudiant(e)s de l'UdeM. Plus de 1 000 étudiant(e)s profitent chaque année de l'une ou l'autre de ces opportunités. Des ententes bilatérales leur ouvrent les portes de grandes universités des cinq continents et leur permettent de découvrir leur domaine d'études sous un angle différent. Le Prix de l'internationalisation des programmes s'inscrit dans la volonté de l'Université de Montréal d'encourager l'internationalisation de ses programmes de formation.

Nature du prix

Un maximum d'un (1) prix est décerné à un(e) enseignant(e), à une équipe d'enseignants ou à une unité (programme, département ou faculté) de l'Université de Montréal pour souligner la réalisation d'activités d'internationalisation d'un programme, d'un cours ou d'une formation qui favorisent l'ouverture des étudiants et des étudiantes sur d'autres réalités universitaires et culturelles. Le prix de 3 000 \$⁸ sera accompagné d'un parchemin libellé au nom de l'enseignant, de chacun des membres de l'équipe ou de l'unité (selon le cas) pour souligner cette contribution.

Admissibilité

Sont admissibles les enseignants, les enseignantes ou une équipe d'enseignants membres réguliers du personnel enseignant, les chargé(e)s de cours ayant obtenu leur probation ainsi que toute unité ayant réalisé un projet ou un ensemble d'activités significatives en matière de développement international au cours des trois dernières années dans un programme de premier cycle ou aux cycles supérieurs. La période visée par le dossier de candidature peut comporter des activités allant au-delà des trois dernières années. L'équipe d'enseignants peut être composée d'enseignants de plusieurs unités qui ont œuvré dans une perspective interdisciplinaire.

Exemples d'activités d'internationalisation :

- Création d'une école d'été à l'étranger ou d'une école d'été internationale sur le campus, en collaboration avec un établissement universitaire partenaire
- Création d'un cheminement international au premier cycle ou aux cycles supérieurs
- Création d'un double-diplôme
- Création d'un programme de formation à distance intégrant des activités en présentiel
- Tenue de séminaires doctoraux conjoints à l'Université de Montréal et dans un établissement partenaire
- Toute autre initiative visant l'internationalisation d'un programme d'études avec des retombées avérées, en particulier du point de vue de l'expérience étudiante

Critères de sélection

Les principaux critères considérés pour l'attribution du prix sont les suivants :

- l'aspect novateur du projet
- les retombées sur l'expérience d'apprentissage des étudiants et des étudiantes et sur le développement de nouvelles modalités pédagogiques
- l'évaluation des retombées par l'unité académique
- l'utilisation possible de la démarche par d'autres unités ou groupes
- la diffusion de la démarche auprès du public cible, de la communauté universitaire ou, plus largement, sur la scène universitaire internationale (couverture de presse, participation à des entrevues, etc.).

⁸ Le montant est **imposable**. Le ou les lauréats pourront demander que cette somme soit déposée dans un fonds institutionnel pour des activités de développement liées à l'internationalisation des programmes.

Présentation des candidatures

La personne ou l'équipe d'enseignants est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Ainsi, elle peut de sa propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragée par des étudiants, des étudiantes, des collègues ou la direction de son unité ou de sa faculté.

Transmission du dossier

Le dossier de mise en candidature doit être transmis au vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études **par voie électronique** à l'adresse <prixenseignement@recto.umontreal.ca>. Dans la mesure du possible, il est suggéré de regrouper tous les fichiers dans **un seul fichier PDF**.

Date limite pour soumettre un dossier

Lundi 14 mars 2022 (9 h)

Éléments devant faire partie du dossier

Identification du candidat	Document 1 : Remplir et joindre le formulaire d'identification (Annexe A)
Énoncé du candidat	Document 2 : Texte de 5 pages maximum qui met en évidence la qualité de la réalisation selon les critères de sélection énumérés précédemment en décrivant, notamment, <ul style="list-style-type: none">- Le contexte qui a donné naissance au(x) projet(s)- Les objectifs du ou des projets- La description du ou des projets en précisant les éléments suivants :<ul style="list-style-type: none">▪ réalisation▪ nom des membres de l'équipe et leur rôle▪ ressources financières requises et source du financement▪ clientèles ciblées et atteintes▪ impacts sur l'apprentissage des étudiants et étudiantes▪ suivi envisagé du ou des projets▪ potentiel de transfert du ou des projets pour d'autres unités
Lettre d'appui	Document 3 : Une lettre d'appui du doyen ou de la doyenne ou de la direction du département, s'il s'agit d'une faculté départementalisée. La lettre doit s'inspirer des critères de sélection décrits précédemment.



CATÉGORIE PRIX AUX ÉTUDIANTS ET AUX ÉTUDIANTES

G. Doctorant(e)s et stagiaires postdoctoraux chargé(e)s de cours

H. Auxiliaires d'enseignement

G. PRIX AUX DOCTORANT(E)S ET AUX STAGIAIRES POSTDOCTORAUX CHARGÉ(E)S DE COURS

Nature du prix

Un prix d'excellence en enseignement est décerné soit à un doctorant, une doctorante ou un(e) stagiaire postdoctoral de l'Université de Montréal pour souligner sa contribution exceptionnelle à l'enseignement dans le cadre de charges de cours. La personne lauréate reçoit un montant de 3 000 \$⁹ ainsi qu'un parchemin reconnaissant sa contribution.

Admissibilité

Sont admissibles les doctorants et doctorantes ainsi que les stagiaires postdoctoraux de l'Université de Montréal qui **ont complété au moins deux charges de cours.**

Critères de sélection

Le comité évaluera les dossiers en considérant les critères suivants (les indicateurs sont fournis à titre d'exemple) :

Excellence dans la tâche d'enseignement

- Habiletés d'enseignement
- Intérêt pour l'enseignement
- Stimulation des étudiants et étudiantes
- Relation professeur/étudiants-étudiantes
- Qualité de l'encadrement
- Défi intellectuel et encouragement à la pensée indépendante

Stratégies pédagogiques mises en œuvre et efforts déployés pour améliorer l'efficacité de son enseignement

- Approches pédagogiques
- Matériel didactique (plan de cours, note de cours, activités pédagogiques, etc.)
- Prise en compte des difficultés d'apprentissage des étudiants et étudiantes
- Mesures de soutien pour la réussite des étudiants et étudiantes
- Participation à des activités de perfectionnement professionnel

Collaboration à l'amélioration de l'enseignement dans son unité

- Collaboration à la conception de cours
- Collaboration à des comités sur l'enseignement et l'apprentissage
- Collaboration à la réalisation de projets pédagogiques dans l'unité
- Collaboration à l'animation pédagogique dans l'unité

⁹ Le montant est **imposable**.

Présentation des candidatures

La personne est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Ainsi, elle peut de sa propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragée par des étudiants, des étudiants, des collègues ou sa direction d'unité ou de faculté.

Transmission du dossier

Le dossier de mise en candidature doit être transmis au vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par **voie électronique** à l'adresse <prixenseignement@recto.umontreal.ca>. Dans la mesure du possible, il est suggéré de regrouper tous les fichiers **dans un seul fichier PDF**.

Date limite pour soumettre un dossier

Lundi 14 mars 2022 (9 h)

Éléments devant faire partie du dossier

Identification du candidat	Document 1 : Remplir et joindre le formulaire d'identification (Annexe A).
Énoncé du candidat	<p>Document 2 : Un texte présentant vosre vision et vosre philosophie en regard de l'enseignement et décrivant comment celles-ci s'incarnent dans vosre pratique (trois pages au maximum). Vous devez vous inspirer des critères de sélection décrits ci-dessus. Faites ressortir vos forces relativement à ces critères. Il est recommandé de donner des exemples qui permettent aux membres du jury de bien juger des réalisations.</p> <p>Document 3 : Une présentation de vosre cheminement dans les études de doctorat ou postdoctorales incluant la manière dont les charges de cours s'intègrent dans vosre parcours. (max. 1 page)</p> <p>Document 4 : La liste des cours donnés incluant l'année en cours en précisant les titres des cours et les clientèles.</p> <p>Document 5 : Un exemple de plan de cours.</p> <p>Document 6 : Un rapport synthèse obtenu du Centre de pédagogie universitaire pour les dernières prestations d'enseignement (trois au maximum) ainsi que les rapports individuels de chacune de ces prestations.¹⁰</p> <p>Si le Centre de pédagogie universitaire ne traite pas les évaluations de vosre faculté, veuillez joindre les rapports en usage dans vosre unité.</p>
Lettre d'appui	Document 7 : Une lettre d'appui de la direction de vosre département, si vosre faculté est départementalisée, ou de la part du doyen ou de la doyenne, si vosre faculté est non départementalisée. La lettre doit s'inspirer des critères de sélection décrits précédemment.

¹⁰ Vous obtiendrez ces rapports via Omnivox (www.umontreal.ca/evaluez) ou en adressant une demande à Frédéric Lapointe, conseiller en évaluation au Centre de pédagogie universitaire, à l'adresse <frederic.lapointe@umontreal.ca>. Précisez le sigle et le trimestre des cours pour lesquels vous désirez obtenir ces rapports d'évaluation.

H. PRIX AUX AUXILIAIRES D'ENSEIGNEMENT

Nature du prix

Un prix est décerné à un ou une auxiliaire d'enseignement de l'Université de Montréal pour souligner sa contribution remarquable au soutien des étudiants et étudiantes et à la mission d'enseignement de l'institution. Le lauréat ou la lauréate reçoit un montant de 3 000 \$¹¹ accompagné d'un parchemin en reconnaissance de sa contribution.

Admissibilité

Sont admissibles les étudiants et étudiantes inscrits à l'Université de Montréal ayant été embauchés comme auxiliaire d'enseignement pendant au moins deux trimestres au cours des deux dernières années.

Critères de sélection

Les critères¹² visent à évaluer l'excellence dans les tâches de monitorat, de démonstration, d'animation, de charges de travaux pratiques, de supervision de laboratoire ou de correction. Les principaux critères considérés pour l'attribution du prix seront les suivants (les indicateurs sont fournis à titre d'exemple) :

Clarté des explications données durant un cours, un laboratoire ou une rencontre individuelle avec un étudiant ou une étudiante

- Résumer ou faire ressortir l'essentiel de la présentation du professeur
- Spécifier les concepts-clés à réviser
- Illustrer ces concepts avec des exemples, donner des explications supplémentaires au besoin
- Stimuler les étudiants et étudiantes à trouver eux-mêmes les réponses

Disponibilité et accessibilité

- Rendre les étudiants et étudiantes à l'aise pour poser leurs questions
- Répondre aux étudiants et étudiantes de manière respectueuse

Efficacité

- Répondre aux besoins des étudiants et étudiantes à l'intérieur des heures de travail allouées

Intérêt pour la pédagogie universitaire

- Participer à des activités de formation pédagogique, conférences, lectures, etc.

¹¹ Le montant est **imposable**.

¹² Inspirés des critères utilisés à University of Toronto at Scarborough
<http://www.utsc.utoronto.ca/~ctl/utsc_teachingawards/ta_awards.html>

Présentation des candidatures

La personne est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Ainsi, elle peut de sa propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragée par des étudiants, des étudiantes, des collègues, des professeurs ou la direction de son unité ou de sa faculté.

Transmission du dossier

Le dossier de mise en candidature doit être transmis au vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par **voie électronique** à l'adresse <prixenseignement@recto.umontreal.ca>. Dans la mesure du possible, il est suggéré de regrouper tous les fichiers dans **un seul fichier PDF**.

Date limite pour soumettre un dossier

Lundi 14 mars 2022 (9 h)

Éléments devant faire partie du dossier

Identification du candidat	Document 1 : Remplir et joindre le formulaire d'identification (Annexe A).
Énoncé du candidat	Document 2 : Texte présentant votre intérêt pour la tâche d'auxiliaire, l'étendue de votre expérience comme auxiliaire d'enseignement et ce que vous avez mis en œuvre pour vous acquitter de vos responsabilités (2 pages au maximum). Vous devez vous inspirer des critères de sélection décrits, en faisant ressortir vos forces en regard de ces critères et en fournissant des exemples concrets. Document 3 : Le ou les plans des cours auxquels vous avez été associé. Document 4 : Le plan d'une séance . Document 5 : Matériel didactique produit (exercices, tests, présentations PowerPoint, site web, etc.).
Lettre d'appui	Document 6 : Une lettre d'appui du ou des professeurs responsables des cours où vous êtes intervenu(e) à titre d'auxiliaire d'enseignement. La lettre doit s'inspirer des critères de sélection décrits précédemment.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES PRIX

Les candidatures sont étudiées par des comités présidés par des membres de la direction de l'Université et composés de lauréats et de lauréates de prix d'excellence. Les délibérations des comités demeurent confidentielles et seuls les membres ont accès aux dossiers. La remise des prix reste à déterminer selon l'évolution de la situation sanitaire.

DATES IMPORTANTES

Date limite pour la transmission du dossier :	Lundi 14 mars 2022 à 9h
Annonce des noms des lauréats et lauréates :	Semaine du 19 avril 2022
Remise des prix :	Collation des grades + réception par le VRAÉÉ

INFORMATION

Julie Verdy
Conseillère principale aux études
Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études
514 343-5966
julie.verdy@umontreal.ca



ANNEXE A – IDENTIFICATION DU CANDIDAT OU DE LA CANDIDATE

Madame

Monsieur

Nom		Prénom	
Titre de fonction		Matricule (à l'exception de la catégorie C)	
Adresse personnelle			
Ville	Province	Code postal	
Téléphone au travail		Autre téléphone (domicile ou cellulaire)	
Faculté ou unité		Département (le cas échéant)	
Adresse courriel			

Catégories

Enseignement

- A - Prix d'excellence en enseignement aux professeur(e)s
- B - Prix d'excellence en enseignement aux chargé(e)s de cours, superviseur(e)s de stage et clinicien(ne)s enseignant(e)s
- C - Prix d'excellence pour l'encadrement des stagiaires en milieux professionnels *

Innovation

- D - Prix d'excellence pour l'innovation pédagogique
- E - Prix d'excellence pour le soutien à la réussite étudiante
- F - Prix d'excellence pour l'internationalisation des programmes d'études

Prix aux étudiants

- G - Prix d'excellence en enseignement aux doctorant(e)s et aux stagiaires postdoctoraux chargé(e)s de cours
- H - Prix d'excellence aux auxiliaires d'enseignement

*Note : La signature du candidat n'est pas requise pour cette catégorie. Le formulaire doit être signé par la personne qui soumet le dossier de candidature.

(S'il y a lieu) Nom et titre de fonction des personnes avec lesquelles vous déposez votre candidature

Nom du directeur(ou de la directrice du département ou de l'unité	Adresse courriel du directeur ou de la directrice
Signature (électronique ou à la main)	Date